Subvention, devis, projets : l'école, sujet central du conseil

Le conseil municipal de Saint-Martin-de-Bernegoue s'est réuni en octobre, sous la présidence du maire, Frédéric Nourrigeon. L'école a occupé une place importante à plusieurs titres.

Une demande de subvention a été présentée par les enseignantes, pour un projet de classe découverte : il s'agit d'un séjour au Loup Garou de Lezay, du 3 au 5 février 2027, pour les 66 élèves des trois classes de l'école. Pour les maternelles, l'accent sera mis sur la découverte du monde du vivant et le contact avec les animaux ; pour les CE2-CM1, ce sera l'univers de la ferme avec une initiation à l'équitation, et pour les CM2, il s'agira de poursuivre le travail commencé en classe sur la forêt. Le coût revient à 140 € par enfant ; le conseil accorde une participation de 60 € par enfant.

Une subvention est également accordée au Foyer rural local pour un spectacle de Noël proposé gratuitement le 18 décembre à 18 h, à l'ensemble des enfants du RPI Juscorps Saint-Martin-de-Bernegoue. 400 € sont accordés (sur les 1.000 € du coût du spectacle).

L'école a également fait l'objet d'un projet de climatisation, qui a donné lieu à quatre devis. Avant d'en choisir un, le conseil souhaite avoir connaissance du coût annuel de la maintenance.

Proposition d'acquisition. Le conseil a aussi eu à se prononcer sur une proposition des Domaines, pour l'acquisition du projet immobilier Béguier, dans le centre-bourg. Mais le coût pour la commune s'élève à 17.000 €, auxquels s'ajoutent des frais de démolition. Pour ne pas impacter ses fonds propres ni réaliser un emprunt, le conseil ne donne pas suite, préférant pouvoir répondre à une adaptation de l'école face aux aléas climatiques et à la réalisation de travaux énergétiques dans les bâtiments communaux.

Compte tenu des moyens financiers de la commune, le conseil décide, par ailleurs, de ne pas participer financièrement au Fonds d'aide aux jeunes (de 18 à 25 ans) pouvant rencontrer des difficultés financières, ni au Fonds de solidarité logement pour des charges de logement et d'énergie.

La Figère. Le projet d'aménagement de la Figère se poursuit pour que l'ancien atelier municipal jouxtant la buvette soit utilisable au printemps 2027, essentiellement par les agents municipaux, et pour qu'une salle municipale complète cet ensemble de loisirs.

Élections. Le maire indique qu'il ne soutiendra aucun candidat aux élections présidentielles, la liste municipale ayant été présentée sans étiquette.